



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°941**

du 12 septembre 2022



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bulletin académique n° 941 du 12 septembre 2022

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
- Actualisation de l'arrêté désignant les représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves	<b>3</b>
<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>	
- Appel à candidatures - Adjoint Gestionnaire (AAE ou titulaire catégorie A) - Lycée professionnel Le Chatelier	<b>5</b>
- Appel à candidatures - Adjoint Gestionnaire (SAENES ou titulaire catégorie B) - Collège Clair Soleil	<b>8</b>
<b>Service Vie Scolaire</b>	
- Commission académique d'appel des décisions des conseils de discipline	<b>11</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**CONCEPTION, REALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



DIPE/22-941-809 du 12/09/2022

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A  
LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES  
EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 08/01/2022 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 03/03/2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des **AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES** :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur es relations et ressources humaines	Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et ressources humaines
- Mme Laurence GOMEZ, IA-IPR EVS	- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE
- Mme Valérie MAURIN-DULAC, IA-IPR EVS	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- M. Éric TRINCA, principal du collège Campra d'Aix-en-Provence	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP de la Méditerranée à La Ciotat	- M. Stéphane ROBAGLIA, principal du collège Jean Jaurès à la Ciotat

**ARTICLE 2** – L'arrêté du 3 mars 2022, paru au bulletin académique n°921 du 14 mars 2022, est abrogé.

**ARTICLE 3** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

07 SEP. 2022

Bruno MARTIN  
Bernard BEIGNIER



DIEPAT/22-941-1440 du 12/09/2022

**APPEL A CANDIDATURES - ADJOINT GESTIONNAIRE (AAE OU TITULAIRE CATEGORIE A) -  
LYCEE PROFESSIONNEL LE CHATELIER**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) - Tel  
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Le poste suivant est vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Adjoint gestionnaire lycée professionnel Le Chatelier

Le poste est localisé à Marseille (3<sup>ème</sup> arrondissement)  
Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le lundi 26 septembre 2022 par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**FICHE DE POSTE :**

**Adjoint gestionnaire du lycée professionnel Le Chatelier  
Ville : Marseille (13)**

**I. Description du poste :**

- Fonction à assurer : Adjoint-gestionnaire
- Corps : **AAE/APAE ou TITULAIRE DE CATEGORIE A**
- Statut du poste : vacant le 01/09/2022
- Nature du poste : contractuel

**II. Régime indemnitaire :**

- NBI : 58 points
- Groupe IFSE : Groupe 3 logé (850 € brut)
- Poste logé : OUI (logement F4)

**III. Nombre de personnes encadrées :**

- 3 agents administratifs
- 13 agents territoriaux

**IV. Implantation géographique :**

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : Lycée professionnel Le Chatelier – Marseille (3<sup>ème</sup>)
- Service d'affectation : Intendance

**V. Environnement de l'emploi :**

Budget annuel géré : 1 000 000 €

**Compositions et effectifs** : 520

Nombre d'élèves : 480 dont 90 demi-pensionnaires

Nombre d'enseignants : 70

Nombre de personnels administratifs : 3

Nombre de personnels techniques : 13

L'adjoint gestionnaire est membre de l'équipe de direction du lycée. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il organise et dirige les services administratifs et financiers, mais aussi techniques, pour assurer aux élèves les meilleures conditions matérielles de réussite. Il assure également la gestion des ressources humaines. Spécialiste de l'élaboration et de l'exécution budgétaire, il anime et contrôle l'environnement financier du lycée. Il a en charge la gestion matérielle de l'établissement et notamment la sécurité des locaux. Il est un interlocuteur avec la collectivité territoriale de rattachement et l'agent comptable.

**Spécificités du poste :**

- Élaborer, exécuter et évaluer une stratégie budgétaire
- Préparer le projet budget
- Conseiller et accompagner le chef d'établissement dans la préparation du budget
- Piloter l'achat public
- Tenir la comptabilité administrative



- Organiser le service de restauration et d'hébergement
- Piloter la logistique matérielle, financière et administrative permettant la réalisation de l'acte éducatif
- Encadrer les personnels administratifs et techniques
- Organiser la sécurité des biens et des personnes
- Assurer les relations avec les partenaires de l'établissement dans ses domaines de compétences
- Assurer le contrôle de gestion
- Ateliers liés aux filières

## **VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

### **Connaissances et savoirs :**

Connaissance des règles de la comptabilité budgétaire PUBLIQUE

Connaissance des procédures administratives et budgétaires applicables aux EPLE

Capacités managériales et de pilotage de projets

Capacité à travailler en équipe

Maîtrise des outils de bureautique

Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité

### **Savoir-faire**

Capacité à organiser son activité et celle de son équipe

Capacité à gérer les priorités et à travailler en mode « multitâches », de manière non linéaire

Etre force de proposition

### **Savoir-être**

Autonomie, initiative, rigueur, loyauté, disponibilité et discrétion

Esprit d'analyse et de synthèse

Aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, à la concertation

Capacité à rendre compte

## **VII. Contraintes particulières :**

Astreintes sur vacances scolaires.

Obligation d'occuper le logement de fonction.

### **Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidats d'une autre académie ou d'une autre administration joindront en plus l'avis favorable de leur administration pour une mobilité sur ce poste.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec le chef d'établissement.

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

### **Personne à contacter :**

**Mme ZEFIZEF**, chef d'établissement : [ce.0130055p@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0130055p@ac-aix-marseille.fr) ; tél. 04 95 04 55 00

**M. SADAILLAN**, chef de bureau des personnels administratifs (DIEPAT – RECTORAT), [pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr](mailto:pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr) ; Tél. 04 42 91 72 28



DIEPAT/22-941-1441 du 12/09/2022

**APPEL A CANDIDATURES - ADJOINT GESTIONNAIRE (SAENES OU TITULAIRE CATEGORIE B) -  
COLLEGE CLAIR SOLEIL**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories B

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) - Tel  
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Le poste suivant est vacant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

- Adjoint gestionnaire collège Clair Soleil

Le poste est localisé à Marseille (14<sup>ème</sup> arrondissement)  
Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le lundi 26 septembre 2022 par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*





**FICHE DE POSTE :**

**Adjoint gestionnaire du collège CLAIR SOLEIL  
Ville : MARSEILLE (13)**

**I. Description du poste :**

- Fonction à assurer : Adjoint-gestionnaire
- Corps : **SAENES ou TITULAIRE DE CATEGORIE B**
- Statut du poste : **Vacant le 01/11/2022**
- Nature du poste : Titulaire

**II. Régime indemnitaire :**

- NBI : 38 points
- Groupe IFSE : Groupe 1 logé (638 € brut)
- Poste logé : OUI (logement type F3 - 58m<sup>2</sup>)

**III. Nombre de personnes encadrées :**

- 1 agent administratif (secrétaire de gestion)
- 8 agents territoriaux

**IV. Implantation géographique :**

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : Collège Clair Soleil – Marseille (14<sup>ème</sup>).
- Service d'affectation : Intendance

**V. Environnement de l'emploi :**

Budget annuel géré : 589 418 €

**Compositions et effectifs :**

Nombre d'élèves : 504

Nombre d'enseignants : 40

Nombre de personnels administratifs : 2

Nombre de personnels techniques : 0

L'adjoint gestionnaire est membre de l'équipe de direction du collège. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il organise et dirige les services administratifs et financiers, mais aussi techniques, pour assurer aux élèves les meilleures conditions matérielles de réussite. Spécialiste de l'élaboration et de l'exécution budgétaire, il anime et contrôle l'environnement financier du collège. Il a en charge la gestion matérielle de l'établissement et notamment la sécurité des locaux. Il est un interlocuteur avec la collectivité territoriale de rattachement et l'agent comptable.

**Spécificités du poste :**

- EPLE REP+
- SRH sous convention municipale (48 demi-pensionnaires)
- 1 classe Prépa Métiers (24 élèves)
- 1 classe UPE2A (24 élèves)



**VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

**Connaissances et savoirs :**

Connaissance des règles de la comptabilité budgétaire.  
Connaissance des procédures administratives et budgétaires applicables aux EPLE  
Capacités managériales et de pilotage de projets  
Capacité à travailler en équipe  
Maîtrise des outils de bureautique

**Savoir-faire**

Capacité à organiser son activité et celle de son équipe  
Capacité à gérer les priorités et à travailler en mode « multitâches », de manière non linéaire  
Être force de proposition

**Savoir-être**

Autonomie, initiative, rigueur, loyauté  
Esprit d'analyse et de synthèse  
Aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, à la concertation  
Capacité à rendre compte

**VII. Contraintes particulières :**

Astreintes sur vacances scolaires  
Obligation d'occuper le logement de fonction

**Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec le chef d'établissement.  
Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

**Personne à contacter :**

**M. EL MOUATS**, chef d'établissement : [ce.0132404t@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0132404t@ac-aix-marseille.fr) ; tél. 04 91 67 39 03

**M. SADAILLAN**, chef de bureau des personnels administratifs (DIEPAT – RECTORAT), [pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr](mailto:pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr) ; Tél. 04 42 91 72 28



SVS/22-941-220 du 12/09/2022

**COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DES DECISIONS DES CONSEILS DE DISCIPLINE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Dossier suivi par : M. PEYRE - Adjoint au Proviseur Vie scolaire - Tel : 04 42 91 75 71 - [ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)

Veillez trouver, l'arrêté, fixant la composition de la commission académique d'appel des décisions de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Références :  
ER/LP2022-122  
Affaire suivie par :  
Laurent Peyre  
Tél : 04 42 91 71 64  
Mél : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence

Service Vie Scolaire

Composition de la commission académique  
d'appel des décisions de conseils de discipline  
des établissements publics locaux d'enseignement

## LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR CHANCELIER DES UNIVERSITE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

**Vu** le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

**Vu** le décret n°2015-623 du 5 juin 2015.

### ARRÊTE

#### **Article 1**

Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique d'appel des décisions des conseils de discipline :

#### **PRESIDENT**

Bernard Beignier  
Recteur de la Région  
académique Provence  
Alpes Côte d'Azur  
Recteur de l'académie  
d'Aix-Marseille  
Chancelier des  
Universités

#### **SUPPLEANT**

Thierry Dalmasso  
IA-IPR Etablissements et  
vie scolaire  
Rectorat

#### **TITULAIRE**

#### **SUPPLEANT**

#### **INSPECTEURS D'ACADEMIE**

Tristan Loubières  
DASEN Adjoint  
des Bouches du Rhône

Ulf Sahlmann  
IA-IPR Allemand  
Rectorat

**TITULAIRE****SUPPLEANT****CHEFS d' ETABLISSEMENT**

Eric Trinca  
Principal  
Collège Campra  
2 rue Loubet  
13100 Aix-en-Provence

Annabelle Sourisseau  
Principale  
Collège Les Garrigues  
Route de Saint Cannat  
13840 Rognes

**TITULAIRE****SUPPLEANT****PROFESSEURS**

Jérôme Marchi  
Professeur  
LP Vauvenargues  
60 boulevard Carnot  
13100 Aix-en-Provence

Laetitia Cheron  
Professeur  
Collège Saint Eutrope  
Chemin de Saint Donat  
13100 Aix-en-Provence

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES****FCPE****TITULAIRE****SUPPLEANT**

Nathalie Haas

Christophe Merlino

**PEEP****TITULAIRE****SUPPLEANT**

Isabelle Fery

Caroline Ponzo-Gawlik

**Article 2**

Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

  
**Bernard BEIGNIER**